

Code d'éthique

Pour une responsabilité collective
de nos pratiques éthiques

2025

Déclaration de valeurs éthiques

Coopération Canada et ses membres défendent des principes éthiques fondamentaux en priorisant les droits et besoins de toutes et tous, en promouvant la coopération internationale qui met les droits de la personne, la durabilité de l'environnement et la justice sociale au centre de ses pratiques. De même, Coopération Canada et ses membres s'engagent à soutenir et à défendre les droits de la personne, à poursuivre leur devoir de diligence, à assurer la confiance du public et à contribuer activement à l'épanouissement de la société civile au Canada et à l'étranger.

Qu'est-ce que le code d'éthique de Coopération Canada ?

Le Code d'éthique de Coopération Canada est un cadre autoréglementé et volontaire qui énonce les normes des pratiques éthiques dans le secteur de la coopération internationale. Le présent Code se veut une compilation de meilleures pratiques dont l'objectif principal est d'amplifier l'impact des initiatives du secteur, à renforcer la confiance entre les parties collaboratrices et à favoriser une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation des organisations signataires.

Le Code est conçu pour refléter la diversité des organisations-membres de Coopération Canada. Il englobe leurs diverses approches du travail en développement, ancrées dans des principes éthiques communs axés sur les droits de la personne, la justice et la décolonisation, la coopération et la solidarité, la durabilité, la protection et la responsabilisation.

Coopération Canada définit la coopération internationale comme un processus exhaustif qui intègre les dimensions sociales, culturelles, économiques et politiques. Ce processus concourt à la réalisation des droits fondamentaux de la personne tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, et détaillés dans des traités et des mécanismes, qui incluent – sans s'y limiter – la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Cet appui à l'ensemble du système des droits de la personne signifie que les organisations canadiennes ont également une responsabilité envers les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et vis-à-vis l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

En insistant sur l'importance de privilégier les droits, les besoins et les aspirations de toutes et tous, en particulier des populations historiquement marginalisées et/ou déplacées, la coopération internationale promeut la gestion pacifique des conflits et la préservation de la santé environnementale, de la diversité, de la résilience et de la décolonisation. La décolonisation, au sein des agences canadiennes de coopération internationale, implique de prendre acte de l'héritage de l'histoire coloniale du Canada, de reconnaître et démanteler les déséquilibres de pouvoir historiques, de veiller à centrer les voix autochtones et de respecter les diverses perspectives culturelles. Cette démarche s'applique aux efforts déployés tant au Canada qu'à l'étranger.

Dans le contexte de la coopération internationale, Coopération Canada et ses membres s'engagent à préserver la sécurité, la dignité et les droits de la personne pour toutes et tous. En conformité au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et à ses Objectifs de développement durable, Coopération Canada et ses membres ont adopté un cadre mondial visant à éradiquer la pauvreté et la faim, à combattre les inégalités, à bâtir des sociétés justes et inclusives, à protéger les droits de la personne, à promouvoir l'égalité des genres et à assurer la protection durable de la planète et de ses ressources.

Compte tenu de leur influence sur la perception du grand public, Coopération Canada et ses membres reconnaissent qu'ils ont une importante responsabilité d'agir de manière à renforcer la confiance dudit public envers leurs activités. De plus, les membres reconnaissent qu'ils ont un devoir de soin et de diligence envers toutes les personnes qui participent à leur travail, et ils s'engagent à redresser les déséquilibres de pouvoir inhérents à leurs activités.

L'adhésion au présent Code d'éthique, soutenue par l'évolutif Guide des bonnes pratiques éthiques de Coopération Canada, constitue l'une des façons pour les membres de démontrer publiquement leur engagement à travailler de manière façon éthique et responsable. Cette adhésion offre également de formidables opportunités d'apprentissages avec des organisations homologues, en plus de fournir des occasions d'approfondir et d'améliorer les pratiques en matière de coopération internationale.

Pour assurer la responsabilisation des signataires, Coopération Canada met régulièrement à jour les normes du présent Code, identifie et soutient les opportunités d'apprentissage de bonnes pratiques éthiques, exige un renouvellement annuel de l'engagement des membres envers le Code et assure un leadership à travers son conseil d'administration en cas de plaintes.

Histoire

Coopération Canada est fier d'être l'un des premiers réseaux d'organisations de la société civile au monde à avoir adopté un code d'éthique qui inclut une déclaration collective des « Principes de la coopération internationale » et un « Code de conduite ». Le Code d'éthique a démontré l'engagement organisationnel des membres de Coopération Canada envers les pratiques éthiques lorsqu'il est devenu le cadre de responsabilisation des membres du Conseil canadien pour la coopération internationale (l'ancien nom de Coopération Canada) en 1995. Une décennie d'expérience et de réflexion plus tard a abouti à une révision du Code d'éthique en 2004, qui a permis d'incorporer les sections relatives au partenariat avec des organisations de la société civile du Sud. En 2009, le Code a été de nouveau mis à jour et il est maintenant appelé Code d'éthique et normes de fonctionnement.

Un examen entrepris en 2019-2020 visait la mise à jour du Code d'éthique et normes de fonctionnement pour qu'il rende compte des nouveaux développements dans la pratique de la coopération internationale survenus au cours de la dernière décennie et qu'il incorpore les principes clés de l'Engagement des leaders de Coopération Canada à prévenir et à combattre l'inconduite sexuelle, lancé en 2018. Ces mises à jour ont également clarifié le processus de conformité au Code – mettant sur les épaules des membres la responsabilité de considérer le Code d'éthique et normes opérationnelles comme une occasion d'apprentissage organisationnel et d'amélioration continue.

En 2023-2024, Coopération Canada a entrepris un autre processus de révision, cette fois en engageant des consultant-e-s externes dans un processus de discussion et de dialogue pour réexaminer et repenser les éléments du Code d'éthique. Le processus s'est inspiré de l'Engagement des leaders de Coopération Canada à prévenir et à combattre l'inconduite sexuelle, et du Cadre sur l'antiracisme du secteur de la coopération internationale du Canada, élaboré en 2021 par un groupe consultatif indépendant désigné par Coopération Canada. La dernière révision du Code s'inspire et repose également sur :

- l'enquête menée par Coopération Canada auprès de ses membres en 2023 ;
- les consultations auprès des membres, du personnel et du conseil d'administration de Coopération Canada ;
- des discussions facilitées et des séances d'apprentissage sur les enseignements autochtones et la réconciliation en relation avec l'éthique ainsi que la pratique éthique ; et
- un examen du Code révisé par des représentant-e-s de coalitions soeurs d'autres régions du monde, notamment Fierté Afrique Francophone, le Nigeria Network of NGOs (Nigeria), la Plate-forme portugaise des ONG de développement (Portugal) et le Movement for Community-led Development (États-Unis).

Le résultat de ce processus est le présent Code d'éthique. Le Code énonce plus clairement les principes éthiques qui devraient être mis en place par Coopération Canada et par ses membres, permettant une auto-évaluation et un processus d'apprentissage. Les commentaires des membres nous ont également donné l'élan pour passer d'un ensemble de normes opérationnelles, incluses dans l'ancien Code d'éthique, à une liste de bonnes pratiques. Le raisonnement derrière ce changement réside dans la volonté de créer un espace d'évolution et de croissance, qui servirait de base à un ensemble de pratiques évolutives, capables de s'adapter à travers l'engagement et

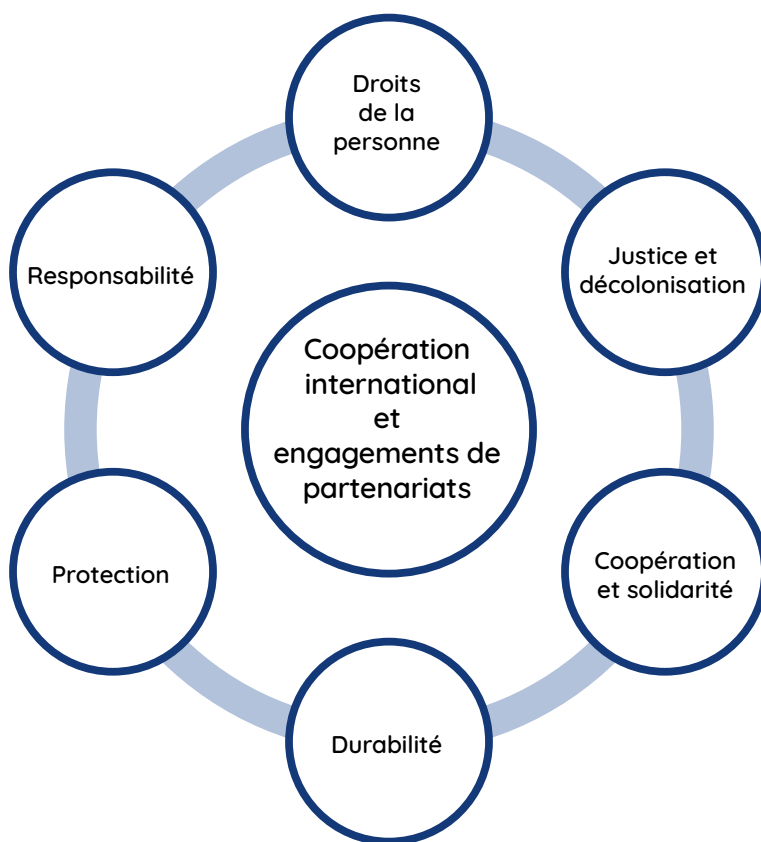
l'apprentissage des membres, mais aussi à mesure que de nouvelles pratiques émergent. Cette approche permet également au Code de mieux refléter la diversité des mandats, de la taille et des contextes dans lesquels les organisations membres de Coopération Canada opèrent. Enfin, un glossaire a également été ajouté au Code d'éthique afin d'en clarifier l'interprétation, à partir de sources expertes et des contributions reçues au cours du processus de consultation.

Le code d'éthique

Le Code d'éthique de Coopération Canada est ancré dans des principes fondamentaux qui reflètent les valeurs communes de Coopération Canada et ses membres. Ces principes guident nos efforts collectifs et se renforcent mutuellement, tout comme les engagements qui les soutiennent. Nous avons structuré nos engagements en deux domaines clés : la coopération internationale et les partenariats. Chaque engagement est associé à un principe spécifique, bien qu'il soit conçu pour soutenir plusieurs principes, créant ainsi un cadre cohérent et interconnecté. Nous assumons pleinement la nature interconnectée de ces engagements et de ces principes, reconnaissant que cet alignement souligne l'importance de nos valeurs. Cette approche renforce notre engagement collectif en faveur de l'intégrité, de la collaboration et de la responsabilisation dans toutes nos activités.

Les principes du Code d'éthique sont les suivants : droits de la personne, justice et décolonisation, coopération et solidarité, développement durable, protection et responsabilisation. Chaque principe est accompagné d'une série d'engagements en matière de coopération internationale, et une autre en matière de partenariats (voir figure 1). La coopération internationale doit favoriser et promouvoir la pleine réalisation des droits de la personne, de l'égalité des genres et des libertés fondamentales. Parallèlement aux engagements en matière de coopération internationale, Coopération Canada et ses membres devraient s'efforcer de respecter les engagements supplémentaires liés aux partenariats.

Figure 1. Comprendre le Code d'éthique de Coopération Canada : Des principes éthiques qui se renforcent mutuellement, soutenus par des engagements en faveur de la coopération et des partenariats internationaux.



Principes et engagements

Principe 1. Droits de la personne

Coopération Canada et ses membres devraient respecter et promouvoir les droits de la personne et la dignité de toute personne

Engagements en matière de coopération internationale

- Répondre aux besoins humains fondamentaux.
- Être centré-e-s sur les personnes, tant dans ses objectifs que dans la répartition de ses avantages.
- Faire progresser l'égalité des genres et refléter les préoccupations, les perspectives et l'expérience de tous les genres, et permettre à tous les genres d'exercer pleinement leurs droits.
- Respecter l'intégrité de tous les systèmes de croyances culturelles et spirituelles.
- Défendre l'intégrité du droit international relatif aux droits de la personne et de tous les cadres juridiques pertinents afin de garantir la protection de tous les droits de la personne.

Engagements en matière de partenariats

- Les partenariats doivent faire progresser et illustrer la pleine réalisation des droits de la personne et des libertés fondamentales, la justice sociale, la distribution équitable des richesses mondiales et la durabilité environnementale.
- Les partenariats doivent être constitués dans un esprit d'inclusion et conformément au principe de « ne pas nuire », qui respecte et promeut la valeur de la diversité.
- Les partenariats devraient reconnaître tout défi auquel est confronté le système international des droits de la personne et s'engager à le renforcer par des changements constructifs, en comblant les lacunes et en garantissant sa durabilité pour protéger et promouvoir les droits de la personne fondamentaux à l'échelle mondiale.

Principe 2. Justice et décolonisation

Coopération Canada et ses organisations membres doivent emprunter un chemin juste et respectueux dans leurs engagements, en promouvant l'équité et en reconnaissant le libre arbitre des populations privées de liberté d'action et d'équité

Engagements en matière de coopération internationale

- S'attaquer aux causes profondes, et non simplement aux symptômes, des inégalités mondiales.
- Promouvoir la justice sociale par une distribution équitable du pouvoir, de la richesse et de l'accès aux ressources.
- Assurer aux générations futures une qualité de vie identique ou supérieure à celle de la génération actuelle.
- Respecter les peuples autochtones et leurs droits à l'autodétermination et à la souveraineté sur leurs territoires traditionnels.
- Assurer la pleine participation des individus et des groupes qui ont connu l'exclusion et la marginalisation en recrutant, embauchant et promouvant activement un personnel diversifié.

- Habilitier les communautés historiquement mal desservies, sous-représentées, pauvres, opprimées et marginalisées en leur fournissant des outils et des ressources, en s'attaquant aux problèmes systémiques et en collaborant avec des organisations partenaires pour soutenir leurs efforts visant à organiser et à améliorer leur situation.

Engagements en matière de partenariats

- Les partenaires doivent respecter l'autonomie et les contraintes de toutes les parties et s'efforcer de favoriser un climat de confiance mutuelle dans toutes leurs activités de partenariat. Les partenariats doivent incarner l'équité. Reconnaissant qu'il existe souvent des inégalités résultant de dynamiques de pouvoir, notamment dans les relations de financement, les partenaires doivent s'efforcer de mettre en place des partenariats équitables.
- Les partenaires doivent tendre leurs efforts vers la réciprocité, en apprenant les un-e-s des autres et en facilitant le partage des connaissances.
- Les partenariats doivent être des vecteurs d'accompagnement à long terme qui soutiennent le droit des peuples à déterminer et à mener des activités qui favorisent leurs propres options, par l'intermédiaire de leurs organisations de la société civile.
- Les partenariats doivent s'assurer que les leaders locaux-ales, les membres de la communauté ou les agent-e-s du changement soient en position de leadership, et que les systèmes et les capacités soient renforcé-e-s et adapté-e-s aux communautés locales.

Principe 3. Coopération et solidarité

Coopération Canada et ses organisations membres doivent coopérer les un-e-s avec les autres en vue de soutenir la participation du Canada à la coopération internationale.

Engagements en matière de coopération internationale

- Promouvoir un mouvement mondial en reliant intentionnellement les intérêts communs et les enjeux.
- Favoriser le respect mutuel, en créant intentionnellement un environnement de confiance, de communication ouverte et d'équité, permettant des collaborations efficaces et éthiques.

Engagements en matière de partenariats

- Les partenariats devraient être fondés sur des visions et des objectifs communs pour la société, qui impliquent un soutien mutuel et une solidarité allant au-delà de la mise en oeuvre de programmes et de projets spécifiques.
- Les partenariats devraient impliquer un travail collaboratif, en reconnaissant à la fois les objectifs communs et les différences.

Principe 4. Développement durable

Coopération Canada et ses organisations membres doivent prendre des mesures appropriées pour s'attaquer aux trois domaines interconnectés du développement durable - environnemental, social et économique - afin de promouvoir un impact positif à long terme.

Engagements en matière de coopération internationale

- Protéger la planète contre la dégradation, notamment par une consommation et une production durable, une gestion durable de ses ressources naturelles et une prise de mesures urgentes contre le changement climatique, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.¹

- Favoriser le développement durable en tenant compte des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.
- Promouvoir le développement durable économique pour soutenir des décisions équitables et saines sur le plan financier. Reconnaître et soutenir les efforts visant à revitaliser les pratiques autochtones traditionnelles de protection de l'environnement.

Engagements en matière de partenariats

- Les partenariats doivent inclure un soutien pour assurer la résilience climatique et promouvoir le développement durable environnemental dans toutes leurs activités et actions.
- Les partenariats doivent s'efforcer de soutenir le développement durable conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD).
- Les projets et les décisions doivent être adoptés en tenant compte du développement durable organisationnel et des avantages à long terme.

Principe 5. Protection

Coopération Canada et ses organisations membres doivent s'engager à créer des lieux de travail et des programmes sécuritaires et respectueux qui favorisent l'égalité des genres et sont libres de toute forme de violence fondée sur le genre, notamment en s'attaquant et en répondant à tout abus de pouvoir, en demandant des comptes et en protégeant les personnes vulnérables. Coopération Canada et ses membres prendront des mesures pour répondre à toutes les préoccupations et plaintes concernant l'exploitation, les abus sexuels et la maltraitance des enfants impliquant des populations bénéficiaires, des employé-e-s et du personnel connexe.

Engagements en matière de coopération internationale

- Reconnaître les dangers du militarisme et promouvoir des solutions pacifiques aux conflits internationaux, nationaux ou locaux.
- Viser à créer des environnements de travail exempts d'inconduites sexuelles commises par le personnel et les bénévoles des organisations de la société civile au sein de nos organisations et des pays dans lesquels nous opérons.
- Soutenir les survivant-e-s/victimes d'inconduite sexuelle et s'assurer que toutes les allégations fassent l'objet d'une enquête et que les auteur-e-s soient tenu-e-s de rendre des comptes, y compris par des poursuites judiciaires et/ou des licenciements, le cas échéant.
- Reconnaître et traiter la violence disproportionnée à laquelle sont confrontés les femmes et les enfants autochtones, et ceux et celles qui s'identifient comme 2SLGBTQI+ à l'échelle mondiale.

Engagements en matière de partenariats

- Les partenariats doivent être des relations dynamiques fondées sur le respect et l'honnêteté, dans lesquelles les partenaires s'efforcent de mieux se comprendre et de s'apprécier mutuellement.
- Les partenaires doivent bénéficier des expériences et des forces de chacun-e, et identifier des solutions communes, notamment en partageant et en renforçant les connaissances et les capacités autour des approches centrées sur les survivant-e-s/victimes.

Principe 6. Responsabilisation

Coopération Canada et ses organisations membres devraient communiquer librement et avec justesse, rendre compte de leurs contributions à la coopération internationale et de leur gestion des ressources auprès de leurs partenaires internationaux-ales, leur personnel, leurs donateurs-trice-s, du public canadien, mais aussi auprès les un-e-s des autres.

Engagements en matière de coopération internationale

- Travailler avec intégrité, transparence, dans un esprit de responsabilisation et avec la participation de la société civile.

Engagements en matière de partenariats

- Les partenaires doivent être transparent-e-s et responsables les un-e-s envers les autres.

Mise en conformité

Déclaration d'engagement

Les organisations membres de Coopération Canada s'engagent à se conformer au Code d'éthique de Coopération Canada lors de leur adhésion initiale, et elles renouvellent cet engagement chaque année en même temps qu'elles renouvellent leur adhésion. Cette pratique, décrite plus en détail ci-après, s'accompagne d'un engagement de la part des membres à sensibiliser leurs employé-e-s au Code dans le cadre de leurs efforts de conformité.

Engagement et détermination à respecter le Code d'éthique de Coopération Canada.

Engagement initial : Une nouvelle organisation membre de Coopération Canada doit soumettre cette déclaration d'engagement au Code d'éthique. La déclaration d'engagement doit être approuvée par le conseil d'administration de l'organisation et signée par le/la directeur-riche général-e et le/la président-e du conseil d'administration.

Confirmation annuelle : Chaque organisation membre doit réaffirmer sa conformité au Code tous les ans, dans le cadre du processus de paiement de sa cotisation annuelle.

Sensibilisation des employé-e-s : Les organisations membres s'engagent à s'assurer que leurs employé-e-s soient informé-e-s de leur engagement à respecter le Code d'éthique.

Coopération avec Coopération Canada : Sur demande écrite de Coopération Canada, chaque organisation membre doit répondre en temps opportun à toute question relative au Code d'éthique de Coopération Canada.

Résolution des enjeux et préoccupations : Une organisation membre qui s'interroge sur la conduite d'une autre organisation membre en rapport avec le Code d'éthique de Coopération Canada doit d'abord s'efforcer d'en discuter directement avec l'organisation membre en question. En l'absence d'une réponse satisfaisante de la part de l'organisation membre concernée, la situation doit être soumise auprès du comité des membres du conseil d'administration (CA) de Coopération Canada, qui en informera le CA et pourra désigner un ou deux membres du dit CA pour initier un dialogue avec l'organisation membre. Les membres désigné-e-s du CA seront mandaté-e-s pour discuter du problème ou de la préoccupation avec l'organisation membre pour comprendre l'enjeu soulevé et d'explorer des solutions potentielles. Ces discussions seront engagées de bonne foi par les membres du CA dans le but d'aider l'organisation membre à se mettre en conformité. Cependant, dans le cas où une organisation membre ne démontre pas de volonté ou d'engagement à respecter le Code d'éthique de Coopération Canada, le CA de Coopération Canada peut révoquer son adhésion. Toute décision de révoquer l'adhésion d'une organisation membre doit être prise par le CA. Ces règles sont définies par les règlements généraux de Coopération Canada.

Glossaire

Conscient que le Code d'éthique de Coopération Canada comprend toute une terminologie qui peut avoir des significations différentes pour différentes communautés, un glossaire a été élaboré pour aider à la compréhension des principes et des engagements du Code. Les définitions qui suivent ont été révisées et adaptées à partir de sources telles que [le Forum IVCO](#), [le Bureau du Commissaire aux droits de la personne de la Colombie britannique](#) et [les Nations Unies](#), ainsi que des conversations qui ont guidé la révision du Code d'éthique dans son ensemble. En ce sens, les définitions ci-dessous sont adaptées aux objectifs susmentionnés et proviennent de sources expertes et de personnes engagées dans le processus de révision du Code d'éthique.

Décolonisation

La décolonisation implique le démantèlement des héritages historiques de domination sur les terres, les peuples et/ou les cultures d'autres nations. La décolonisation rétablit la vision du monde de ceux et celles qui ont été colonisé-e-s en leur permettant de retrouver leur identité culturelle, leurs modes de vie traditionnels, et des perspectives historiques précises et valides. Pour les populations autochtones, elle modifie la façon dont elles se perçoivent, et la façon dont d'autres populations les perçoivent, en se réappropriant les structures familiales, les liens communautaires, les pratiques culturelles, les langues, les histoires et les traditions perdues dans le cadre des politiques d'assimilation. Réalisée par le biais d'accords d'autogouvernance, de traités ou d'autres accords négociés, la décolonisation met l'accent sur la révélation, le renouvellement et la redécouverte. Au Canada, elle implique que les Canadien-ne-s non autochtones acceptent la réalité de l'histoire coloniale du Canada, reconnaissent son impact et soutiennent les efforts de réappropriation culturelle autochtone. Ce processus de collaboration implique le démantèlement de l'oppression toujours en cours, et un soutien à la souveraineté et à l'autodétermination autochtones pour une véritable réconciliation et un avenir plus équitable.

Diversité

Les Nations unies définissent la diversité comme suit : diversité en termes de race, d'ethnicité, de genre, d'âge, de culture ou de langue, d'orientation sexuelle, de religion, d'aptitudes, de statut socio-économique, de situation géographique, de niveau d'éducation et d'autres caractéristiques.

Équité

« L'équité » réfère à la justice et à l'impartialité en reconnaissant que chaque personne ou chaque communauté a des circonstances et des besoins différents. Cette notion est différente de celle « d'égalité », qui fait référence à l'état d'être égal-e, notamment en termes de statut, de droits et d'opportunités. L'équité implique de soutenir ou de fournir ce qui est nécessaire pour atteindre cette égalité, ce qui nécessite souvent la distribution des ressources et des opportunités en fonction des différents besoins. L'équité vise à uniformiser les règles du jeu en s'attaquant aux inégalités systémiques et en apportant un soutien à ceux et celles qui en ont le plus besoin, même si cela implique d'offrir différents niveaux d'assistance ou d'opportunités à différents individus ou groupes.

Impact

Il s'agit là de quelque chose qui a un effet ou une influence considérable, produisant souvent des changements ou des résultats importants. Il désigne la capacité à faire une différence tangible ou à laisser une impression ou une trace durable dans un contexte ou une communauté particulière.

Inclusion

Ce terme fait référence à la participation intentionnelle et active de toutes les personnes, en particulier celles qui sont marginalisées ou vulnérables, aux processus de prise de décision et aux avantages que procure toute initiative de développement. Il met l'accent sur la création d'environnements dans lesquels les perspectives diverses sont

valorisées, respectées et intégrées. L'inclusion vise, en fin de compte, à garantir que personne ne soit laissé de côté, en promouvant l'égalité des chances et l'accès aux ressources pour tous les individus et toutes les communautés.

Localisation

La localisation est le processus qui consiste à donner aux communautés et aux organisations locales les moyens de prendre en charge la conception, la mise en oeuvre et la gestion des projets et des initiatives de développement. Cette approche met l'accent sur l'importance des connaissances, de l'expertise et de l'appropriation locales pour relever les défis du développement. La localisation consiste à transférer le pouvoir de décision, les ressources et les responsabilités des agences internationales et des donateurs/donatrices aux acteurs/actrices locaux-ales pour s'assurer que les efforts de développement soient plus durables, adaptés au contexte et répondent aux besoins et aux priorités de la population locale. L'objectif est d'améliorer l'efficacité et l'impact des efforts et des activités de développement en encourageant la participation locale, le renforcement des capacités et la responsabilisation.

Partenariat

Un partenariat fait référence à la relation de collaboration entre les organisations membres de Coopération Canada et les organisations de la société civile, à l'exclusion des personnes ou des gouvernements. Cette relation se caractérise par un accord mutuel engageant chaque organisation à respecter un ensemble de principes et d'actions convenus sur une période prolongée. Ces partenariats doivent être fondés sur le Code d'éthique de Coopération Canada et peuvent être enrichis par d'autres principes de coopération internationale mutuellement acceptés par les parties concernées.

À propos de Coopération Canada

Coopération Canada rassemble les organisations canadiennes de développement international et d'aide humanitaire et défend leurs intérêts en réunissant les leaders du secteur, en influençant les politiques et en renforçant les capacités . Ensemble, nous travaillons avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du Canada pour construire un monde équitable, sûr et durable pour tous-tes.

Reconnaissance des terres

Coopération Canada reconnaît l'oppression et la colonisation historiques et continues de tous les peuples, cultures et terres autochtones dans ce que nous appelons aujourd'hui le Canada . Le territoire sur lequel se trouve le bureau de Coopération Canada est le territoire traditionnel non cédé du peuple Algonquin Anishnaabe. Nous croyons que la justice sociale au Canada et dans le monde dépend de la réconciliation avec tous les peuples autochtones, y compris les Premières nations, les Métis et les Inuits, qui sont les premiers gardiens de la terre que nous sommes reconnaissant-e-s de partager.

www.cooperation.ca

123 Rue Slater, Suite 800, Ottawa, Ontario, K1P 5G4

613-241-7007 info@cooperation.ca

Tous droits réservés @ Coopération Canada 2025